

**L'ESSENTIEL**

- L'enseignement professionnel contribue à pourvoir notre pays en professionnels dont il a besoin. Chaque année, près de 700 000 élèves passent par l'un des 1 583 lycées professionnels ou 831 lycées polyvalents du pays pour se préparer à exercer dans le monde professionnel.
- L'éducation nationale veille à faire évoluer les diplômes professionnels en permanence, en lien avec les représentants du monde professionnel, afin de répondre aux changements technologiques et économiques, notamment en intégrant les mutations liées aux enjeux du numérique, du développement durable et de la transition énergétique. L'année 2015 est celle des 30 ans du baccalauréat professionnel. Cet anniversaire donnera lieu à des manifestations tout au long de l'année avec les établissements et les partenaires.

**Des diplômes professionnels élaborés avec les acteurs du monde économique**

Les diplômes professionnels, du certificat d'aptitude professionnelle (CAP) au brevet de technicien supérieur (BTS), sont élaborés et régulièrement renouvelés en concertation avec les milieux professionnels, dans le cadre d'instances nationales appelées « commissions professionnelles consultatives » (CPC).

Les 14 commissions paritaires existantes sont organisées par grands secteurs professionnels. Quadripartites, elles rassemblent des représentants des pouvoirs publics, des employeurs et des salariés, ainsi que des personnes qualifiées et sont présidées alternativement par un employeur et un salarié du secteur professionnel concerné. Aucun diplôme ne peut voir le jour, être renouvelé ou disparaître sans passer par l'avis de ces commissions et donc avoir tenu compte de l'avis des professionnels du secteur.

Les propositions de création de diplômes professionnels émanent des branches professionnelles, voire des entreprises de certains secteurs, qui font valoir des besoins en qualification liés aux évolutions économiques et technologiques. Le rôle des partenaires sociaux – employeurs et salariés – est donc au cœur du processus d'élaboration des diplômes professionnels.

**18 diplômes créés ou renouvelés entrent en vigueur à la rentrée 2015 pour s'adapter aux besoins du monde professionnel**

**Quatre certificats d'aptitude professionnelle (CAP) :** ferronnier d'art, installateur en froid et conditionnement d'air, opérateur/opératrice logistique, propreté de l'environnement urbain-collecte et recyclage. Une mention complémentaire de niveau V : coiffure coupe couleur.

**Cinq brevets professionnels (BP) :** arts de la cuisine, arts du service et commercialisation en restauration, conducteur d'engins : travaux publics et carrières, couvreur, métiers de la pierre.

**Un baccalauréat professionnel :** métiers et arts de la pierre.

**Six mentions complémentaires de niveau IV :** aéronautique-option avionique, aéronautique-option avions à moteurs à pistons, aéronautique-option avions à moteurs à turbines, aéronautique-option hélicoptères à moteurs à turbines, aéronautique-option hélicoptères à moteurs à piston, vendeur conseil en produits techniques pour l'habitat.

**Deux brevets de technicien supérieur (BTS) :** comptabilité et gestion, systèmes photoniques.

Par ailleurs, les enjeux environnementaux et énergétiques ont été intégrés aux diplômes professionnels de la filière du bois.

## Les travaux en cours des commissions professionnelles consultatives

**Les enjeux d'adaptation de l'appareil industriel** sont au cœur de nombreux travaux : ainsi, la rénovation en voie d'achèvement de nombreux BTS du secteur industriel (industrialisation des produits mécaniques, étude et réalisation d'outillages, conception de produits industriels, fonderie, mise en forme des matériaux par forgeage, construction navale, contrôle industriel et régulation automatique, métiers de la chimie, pilotage de procédés) permettra, dès la rentrée 2016, une réponse adaptée aux besoins des entreprises, pour les emplois particulièrement stratégiques que constituent les techniciens supérieurs.

**Dans le secteur des services**, la rénovation en cours des baccalauréats professionnels du commerce permettra notamment de prendre en compte les conséquences du développement des outils numériques, du e-commerce et des nouvelles attentes des consommateurs.

La rénovation des CAP de l'hôtellerie restauration, venant après celle des baccalauréats et brevets professionnels du secteur, permettra quant à elle une meilleure prise en compte de l'impact des technologies de l'information et de la communication sur les pratiques professionnelles et les échanges commerciaux, ou encore de l'évolution de la réglementation et des attentes du consommateur.

Le secteur de l'accueil de la petite enfance constitue un gisement important d'emplois en raison de la conjonction de deux dynamiques : le nombre de départs à la retraite et les objectifs de développement des places d'accueil.

La rénovation du CAP petite enfance s'inscrit pleinement dans l'objectif de professionnalisation des acteurs, essentielle pour garantir une politique d'accueil du jeune enfant adaptée aux besoins des familles.